

Communiqué de presse

Embargo: 18.12.2023, 8h30

13 Sécurité sociale

Bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2022

2022: le taux d'aide sociale s'est abaissé à 2,9%

En 2022, 256 800 personnes en Suisse ont reçu au moins une prestation de l'aide sociale économique. Le taux d'aide sociale a ainsi reculé de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,9%. Depuis l'introduction de la statistique de l'aide sociale en 2005, ce taux n'a été atteint qu'une seule fois, en 2008. Ce recul s'explique par une nouvelle baisse du nombre de nouveaux dossiers ouverts dans l'aide sociale et par une augmentation simultanée des dossiers clôturés. Ce sont-là quelques-uns des résultats de la statistique suisse de l'aide sociale, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2022, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale était inférieur de 8300 à l'année précédente, soit une baisse de 3,1%. Cette dernière s'est répercutée sur le taux d'aide sociale, c'est-à-dire la part des bénéficiaires de l'aide sociale dans l'ensemble de la population résidante permanente, qui s'est abaissée à 2,9%. Les craintes que les conséquences tardives de la pandémie de COVID-19, le chômage en particulier, n'aient une incidence négative sur l'aide sociale ne se sont donc toujours pas confirmées.

D'une part, cette évolution a été favorisée de façon durable par les mesures mises en œuvre par la Confédération et les cantons jusqu'à la fin de 2021 pour atténuer les répercussions sociales de la pandémie.

D'autre part, la croissance économique soutenue et la situation favorable sur le marché du travail ont eu un effet positif sur l'aide sociale. Par rapport à l'année précédente, 2022 a enregistré une baisse de 5,9% du nombre de nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts et parallèlement une augmentation de 0,9% du nombre de dossiers clôturés. Le recul du taux d'aide sociale s'observe dans tous les groupes à risque. Les taux restent les plus élevés pour les mineurs (4,8%), les personnes de nationalité étrangère (5,9%) et les personnes divorcées (4,5%). Mais c'est précisément dans ces groupes à risque que la baisse du taux d'aide sociale a été tendanciellement la plus marquée (au moins -0,2 point de pourcentage).

Le taux d'aide sociale a diminué dans quatorze cantons

Par rapport à l'année précédente, quatorze cantons ont enregistré une diminution du taux d'aide sociale, dix n'ont pas noté de changement et deux ont connu un accroissement. Dans ces deux derniers, le nombre de nouvelles entrées dans l'aide sociale a augmenté en 2022, à la différence de l'évolution observée dans les cantons où le taux a baissé ou n'a pas varié. À l'échelle de la Suisse, le développement a été marqué par les taux en baisse dans les cantons très peuplés, Berne et Zurich (-0,2 point de pourcentage), ainsi que par une diminution nette dans les cantons de Bâle-Ville (-0,4

point de pourcentage) et de Neuchâtel (-0,3 point de pourcentage).

Aide sociale pour 67 000 titulaires du statut de protection S

En 2022, un total de 66 700 personnes bénéficiant du statut de protection S ont perçu de l'aide sociale. Sur ce total, 21 400 étaient des mineurs. Parmi les 45 300 adultes, 72,8% étaient des femmes, près de la moitié avaient entre 26 et 45 ans et un peu moins de la moitié étaient mariés (partenariats enregistrés compris). Environ 13% (5800 personnes) des bénéficiaires adultes ayant le statut S avaient 65 ans ou plus. Étant donné qu'ils n'ont pas droit à une rente AVS ni à des prestations complémentaires, ils sont fortement surreprésentés dans l'aide sociale économique, leur part étant de 1,7%. Si l'on rapporte le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ayant un statut de protection S à l'ensemble des personnes ayant ce statut, il apparaît que 89,0% des personnes en quête de protection ont eu recours à une prestation de l'aide sociale au moins une fois en 2022.

Le statut de protection S permet à la Suisse d'accorder rapidement une protection à un groupe de personnes donné dans des circonstances particulières. Il a été activé pour la première fois le 11 mars 2022 en faveur des personnes venues d'Ukraine. Les bénéficiaires du statut de protection S ont droit à des prestations d'aide sociale.

Augmentation des demandes d'asile et des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile

En 2022, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (sans le statut de protection S) a progressé par rapport à l'année précédente (24 500, + 64,2%). Cette augmentation s'est traduite par un accroissement de 6,1% du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (32 100 personnes). Dans le domaine des réfugiés en revanche, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a diminué de 2,8% pour atteindre environ 22 500 personnes.

Ces chiffres s'expliquent par le fait que de nombreux requérants d'asile appartenant aux importantes cohortes arrivées entre 2014 et 2016 ont été reconnus comme réfugiés et que la durée de leur séjour en 2022 atteignait cinq ans ou plus. À partir de ce moment-là, ils relèvent de la compétence financière des cantons et des communes, et apparaissent dans la statistique de l'aide sociale économique. La proportion d'étrangères et d'étrangers touchant une aide sociale économique qui sont issus du domaine de l'asile (personnes admises à titre provisoire et réfugiés séjournant en Suisse depuis plus de 7 ou plus de 5 ans) a de ce fait augmenté, pour se situer à 26,9% en 2022 (35 500 personnes, contre 17,7% en 2019).

Les sorties de l'aide sociale dans une optique longitudinale

Avec ces évolutions en toile de fond, la question se pose de savoir comment les processus de sorties de l'aide sociale évoluent sur le long terme. Les analyses longitudinales montrent que, dans la cohorte des requérants d'asile arrivés en 2016, la part des bénéficiaires de l'aide sociale était d'environ 89,0% l'année suivant leur entrée en Suisse. En 2022, soit sept ans plus tard, le taux de bénéficiaires de cette cohorte se situait à 69,5%. En d'autres termes, on note une différence de 20 points de pourcentage par rapport à l'année qui a suivi leur arrivée. Si l'on fait abstraction des bénéficiaires de l'aide sociale exerçant une activité professionnelle dans le calcul du taux de perception, on aboutit à 42% en 2022. Cela signifie que 27% des personnes soutenues dans cette cohorte n'ont pas réussi à obtenir en l'espace de sept ans un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins.

Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale comprend trois volets, à savoir:

Aide sociale économique

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) fournit des informations sur l'aide sociale, qui sont comparables aux niveaux national, cantonal et communal. Elle a été mise sur pied en étroite collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes. Ses résultats sont disponibles pour tous les cantons depuis 2005 et se basent sur une enquête exhaustive depuis 2009. L'aide sociale économique est financée uniquement par les cantons et les communes.

Aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat)

La statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés est réalisée par l'OFS sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Depuis 2009, ce relevé recueille les données sur les bénéficiaires suivants: les réfugiés ayant obtenu l'asile (B) et ayant déposé leur demande au cours des cinq dernières années et les réfugiés admis provisoirement (F) qui sont en Suisse depuis sept ans au maximum. La méthodologie est la même que pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine des réfugiés conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 3).

Aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)

Les données sur les requérants d'asile bénéficiaires de l'aide sociale (livret N) et sur les personnes admises provisoirement (livret F) qui sont en Suisse depuis sept ans au maximum sont collectées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale du domaine de l'asile. L'OFS a reçu pour mandat du SEM d'établir cette statistique selon la même méthodologie que la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Le relevé a été réalisé pour la première fois en 2016. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine de l'asile conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 2).

Différences entre les taux d'aide sociale

Le taux de l'aide sociale économique se réfère au nombre de bénéficiaires dans la population résidente permanente (STATPOP), alors que celui établi dans les domaines de l'asile et des réfugiés exprime la part de bénéficiaires dans ces deux groupes de population, calculée à partir des indications provenant du Système d'information central sur la migration (SYMIC). Ces valeurs ne sont par conséquent pas directement comparables. De plus amples informations à ce sujet figurent dans ce document: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs.assetdetail.4442455.html>

Renseignements

Marc Dubach, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 58 461 44 44, e-mail: info.social@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2022, numéro OFS: 767-2200
Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

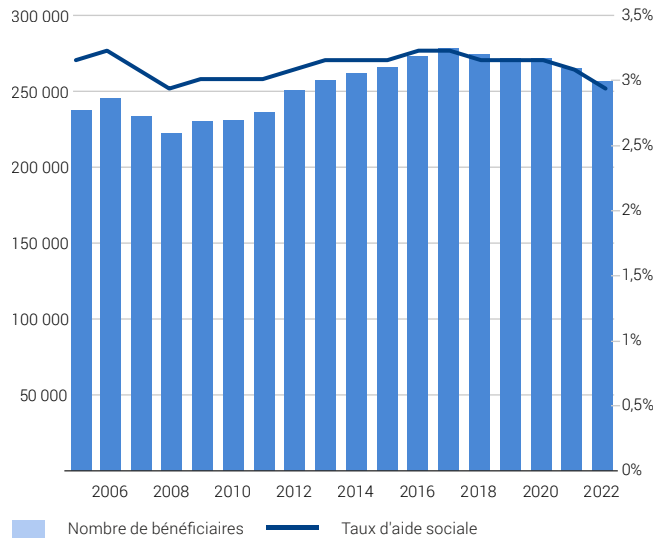
Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0249
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

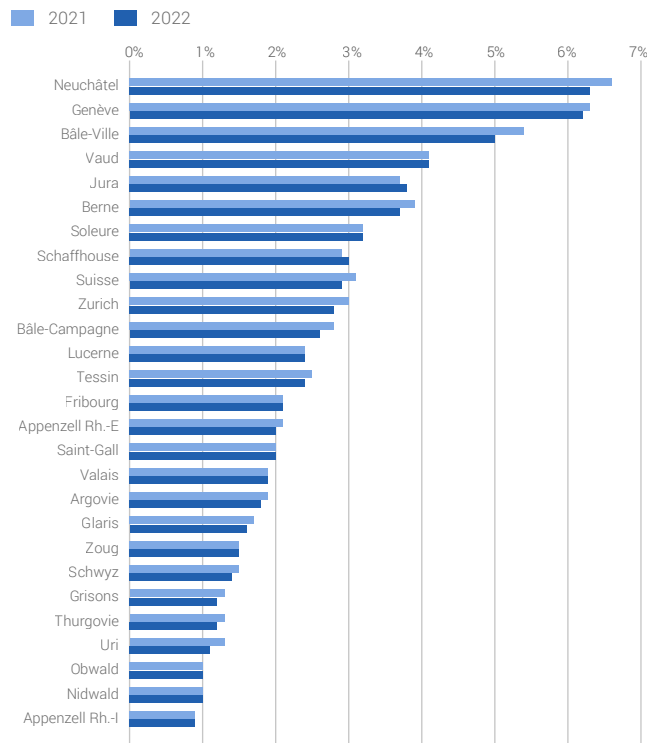
Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Nombre de bénéficiaires et taux d'aide sociale économique



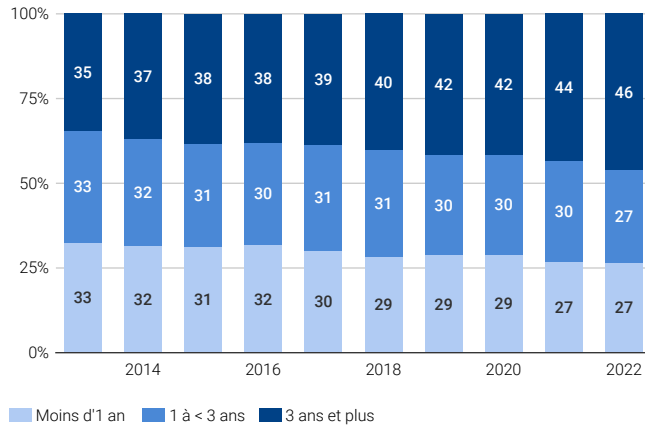
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (ASE) © OFS 2023

Taux d'aide sociale économique par canton



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (ASE) © OFS 2023

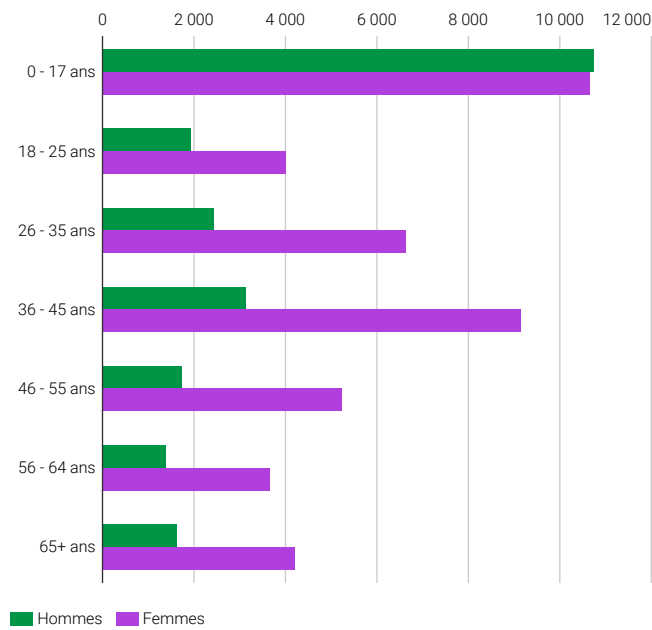
Dossiers actifs selon la durée d'octroi à l'aide sociale



Source: OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (ASE)

© OFS 2023

Statut de protection S: bénéficiaires de l'aide sociale selon le sexe et la classe d'âge, en 2022

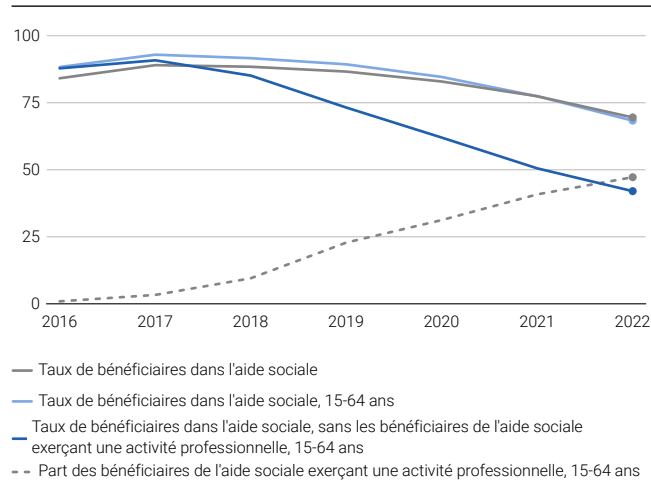


Le nombre de dossiers/personnes du canton du Jura n'est pas complet (il manque env. 95 personnes).

Source: OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2023

Parcours d'aide sociale de la cohorte des nouveaux demandeurs d'asile en 2016



Source: OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (ASE), SEM - Système d'information central sur la migration (SYMIC) © OFS 2023